(El Salvador) le 14 février 1989[89] et à Tela (Honduras) le 7 août 1989[94].

"Les membres du Conseil de sécurité, ayant à l'esprit la résolution 637 (1989) du Conseil sur le processus de paix en Amérique centrale, se félicitent également de votre intention de consulter le Conseil et de le tenir pleinement et régulièrement au fait des mesures visant à promouvoir le processus de paix en Amérique centrale."

A sa 2890e séance, le 7 novembre 1989, le Conseil a examiné la question intitulée "Amérique centrale : efforts de paix — rapport du Secrétaire général (S/20895[95])".

Résolution 644 (1989)

du 7 novembre 1989

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 637 (1989) du 27 juillet 1989,

1. *Approuve* le rapport du Secrétaire général en date du 11 octobre 1989[96];

2. *Décide* de constituer immédiatement, sous son autorité, un groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale et prie le Secrétaire général de prendre à cette fin toutes les mesures nécessaires, conformément au rapport susmentionné, en ayant présente à l'esprit la nécessité de continuer à veiller de près aux dépenses en cette période où les demandes de ressources pour des opérations de maintien de la paix sont de plus en plus nombreuses;

3. *Décide également* que, sauf indication contraire du Conseil de sécurité, le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale sera créé pour une période de six mois;

4. *Prie* le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité pleinement informé de tous faits nouveaux.

Adoptée à l'unanimité à la 2890e séance.

Décisions

A la même séance, à la suite de consultations avec les membres du Conseil, le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil[97] :

"Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur plein appui au Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour aider les gouvernements des pays d'Amérique centrale à atteindre les objectifs énoncés dans l'accord de Guatemala, en date du 7 août 1987[87], et dans les déclarations conjointes signées par la suite conformément à cet accord. En ce qui concerne l'examen éventuel de la prorogation du mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale, ils veulent être certains que la présence du Groupe d'observateurs continuera de contribuer activement à la réalisation d'une paix ferme et durable en Amérique centrale."

Dans une lettre, en date du 16 novembre 1989[98], le Secrétaire général s'est référé au paragraphe 22 de son rapport du 11 octobre 1989[96], dans lequel il avait indiqué que, lorsqu'il aurait consulté les parties, il demanderait au Conseil de sécurité d'approuver les propositions relatives à la composition du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale. Ayant achevé ses consultations avec les parties, le Secrétaire général proposait au Conseil que les pays suivants fournissent du personnel au Groupe d'observateurs : *a*) observateurs militaires : Canada, Colombie, Espagne, Irlande et Venezuela; *b*) unités logistiques : Canada et Venezuela. Il proposait aussi que les unités logistiques comprennent du personnel civil mis au service du Groupe d'observateurs par la République fédérale d'Allemagne. Le 21 novembre 1989, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre[99] dont la teneur était la suivante :

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai porté votre lettre, en date du 16 novembre 1989, concernant la composition du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale[98] à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ils ont examiné la question et ont approuvé les propositions contenues dans votre lettre."

Dans une lettre, en date du 16 novembre 1989[100], le Secrétaire général a informé le Conseil de son intention de nommer, avec l'assentiment du Conseil, le général de division Agustín Quesada Gómez (Espagne) chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Amérique centrale. Le 21 novembre 1989, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre[101] dont la teneur était la suivante :

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai porté votre lettre, en date du 16 novembre 1989, concernant la nomination du chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Amérique centrale[100] à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ils ont examiné la question et ont approuvé la proposition contenue dans votre lettre."

---

[95] *Ibid., Supplément d'octobre, novembre et décembre 1989.*
[96] *Ibid.*, document S/20895.
[97] S/20952.
[98] S/20979.
[99] S/20980.
[100] S/20981.
[101] S/20982.